



Contrat de crédit avec assurance chômage chez facet

Par **jami1**, le **04/06/2010** à **22:35**

Bonjour,

En 2007, j'ai contracté un crédit renouvelable auprès de Facet avec une assurance chômage. En décembre 2008 j'ai été licencié et donc j'ai eu des difficultés à payer mes mensualités, je me suis retrouvé avec 3 mois de retard et des frais supplémentaires avec des courriers de relance.

Suite à ceci je les ai contacté par téléphone en leur disant que j'étais dans l'impossibilité d'honorer mes paiements suite à mon licenciement, ils n'ont rien voulu comprendre et donc j'ai dû tout payer en retard et les frais engendrés (j'ai emprunté cette somme auprès de ma sœur) suite à quoi je serais poursuivi or j'avais une assurance chômage à cette époque et il ne m'en a pas été indiqué.

Par la suite étant énervé j'ai résilié le contrat d'assurance que j'ai payé en février 2010 car elle ne me servait à rien puisque il ne m'en a pas été mis en marche après ma demande toujours par téléphone.

Mes questions:

Est-ce que je peux toujours me faire rembourser la période où j'avais l'assurance donc entre décembre 2008 et février 2010 et si oui par quel moyen?

Aussi je voulais savoir si il y a une possibilité de rembourser le reste de mon crédit sans intérêt? étant donné que je suis toujours au chômage et que j'ai du mal à rembourser et dont

je ne vois pas le bout de ce crédit

Dans l'espoir de vous lire, je vous remercie par avance du temps que vous m'aurez consacré.

Cordialement

Jamila